

## Certificat d'alimentarité des bacs et couvercles palettisables NOVAP avec le sigle « alimentaire » = verre & fourchette



**Les bacs & couvercles palettisables gris,** ont été réalisés avec :

- De la matière POLYPROPYLENE référence PP BI710 (certifié alimentaire)
- Du colorant GRIS référence GRIS 30-285913 (certifié alimentaire)

Nos produits sont fabriqués en France selon le process de fabrication d'injection contrôlé.

Les produits sont conformes aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir les règlements Européens notés dans le tableau ci-dessous.


Dans les conditions normales et prévisibles d'utilisation, nos produits de la gamme palettisable, sont aptes au contact de différents types d'aliments.

### Migrations globales & spécifiques:

Immersion avec le ou les simulant(s) choisis pendant un temps et une température définis en accord avec le Règlement 10/2011, la norme NF EN 1186-3, NF EN 1186-1.

### Analyse sensorielle :

Mise en place de l'eau pendant 10 jours à 40°C sur le bac, et vérification de l'odeur selon la DIN 10955, (2024-01) ainsi que des analyses sensorielles par 6 personnes, du goût et de l'odeur de l'eau.

N°	NOVAP  Conditions générales des essais		Norme	Résultat
	Test	Conditions		
1a	Migration Global au simulant A	10J à 40°C	EN 1186-3 (2022-10)	CONFORME
1b	Migration Global au simulant B	10J à 40°C	EN 1186-3 (2022-10)	CONFORME
1c	Migration Global au simulant D2	10J à 40°C	EN 1186-1 (2022-10) EN 1186-13 (2003)	CONFORME
2a	Migration spécifique au simulant A	10J à 60°C	EN 13130-1 (2004-08)	CONFORME
2b	Migration spécifique au simulant B	10J à 60°C	EN 13130-1 (2004-08)	CONFORME
2c	Migration spécifique au simulant C	10J à 60°C	EN 13130-1 (2004-08)	CONFORME
3	Migration spécifique du Zing au simulant B	10J à 60°C	EN 1186-1 (2022-10) EN 1186-13 (2003)	CONFORME
4	Migration spécifique au simulant E	10J à 60°C	EN 13130-1 (2004-08)	CONFORME
5	Migration spécifique au simulant I	2J à 20°C	EN 13130-1 (2004-08)	CONFORME
6	Analyse sensorielle a l'eau	10J à 40°C	DIN 10955 (2024-01)	CONFORME
	<i>Liquide simulant:</i>			Le 22/04/2026
	A : Éthanol 10 %			
	B : Acide Acétique 3%			
	D2 : Huile végétale			
	E : Éthanol 95 %			
	I : Isooctane			

**En toute hypothèse :**

- o La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation de nos produits, telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.
- o La personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume la responsabilité.
- o L'utilisateur final des produits de la gamme palettisable, a la responsabilité d'examiner toutes les exceptions inhérentes aux caractéristiques de ces denrées pendant son processus de contact et stockage.

**Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des :**

- o Déclarations des fournisseurs de matières premières composant les produits objet de la déclaration,
- o Analyses de migrations globales & spécifiques, selon un protocole de mesures réalisées en laboratoire indépendant (le rapport du laboratoire est disponible sur demande).

**CONCLUSION :**

L'échantillon SATISFAIT aux exigences du Règlement 10/2011 concernant les matériaux et les produits de la gamme palettisable, destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et de l'Arrêté du 25 novembre 1992 relatif aux matériaux mis ou destinés à être mis au contact des denrées, boissons ou produits alimentaires.

Cette déclaration est valable jusqu'au 22/04/2031. Elle devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

JF. Pauly de la SAS Novap, le 06 Mai 2026

**NOVAP**  
3 route d'Alex  
BP 130 - BELLIGNAT  
01104 OYONNAX CEDEX  
Tél. 04 74 81 26 00 - Fax 04 74 73 47 18  
SIRET 421 263 930 00024 - APE 2229 B

